



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 83 relatif à l'octroi d'un crédit pour un nouvel aménagement du foyer et l'amélioration de l'acoustique du théâtre.

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mardi 11 mai 2010 à 19h00
Foyer du théâtre de Grand-Champ (rez de chaussée)

**Municipaux responsables: Mme Florence Golaz
M. Thierry Genoud**

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Construit de 1988 à 1991, le complexe de Grand-champ est divisé en trois parties distinctes :

- au nord : la salle omnisports et ses annexes ;
- au centre : le restaurant scolaire, la cuisine et des locaux d'exposition ;
- au sud : le théâtre.

Lors de sa mise en service, les équipements du théâtre permettaient l'organisation de "petits événements". L'acoustique des lieux avait été pensée et dimensionnée pour des spectacles non sonorisés (conférences, théâtre, concerts classiques, musique de chambre, piano ou encore percussions).

Aujourd'hui, si de tels spectacles à l'acoustique "naturelle" sont toujours organisés, le théâtre accueille de plus en plus de manifestations "sonorisées" (concerts de rock, one-man show, films à effets spéciaux, conférences sonorisées).

Cette tendance à une utilisation polyvalente d'une salle construite en vue d'un seul type d'affectation nécessite un effort de mise en conformité technique et acoustique.

Les travaux projetés dans le présent préavis ont pour but d'augmenter le potentiel d'accueil du théâtre en vue de satisfaire les demandes diversifiées des clients de la salle. De plus, un réaménagement du foyer permettra de rendre ce dernier plus accueillant, et incitera les spectateurs à rester après un spectacle afin d'y partager un moment de convivialité.

Avec une salle à l'acoustique permettant une polyvalence et un foyer réaménagé, la commune de Gland disposera alors d'un "outil" actualisé et concurrentiel.

Descriptif des travaux envisagés

1. Amélioration de l'acoustique de la salle :

Mandatée par la municipalité, le bureau d'expertise en acoustique D'Silence SA a procédé en janvier 2010 à un diagnostic très précis des caractéristiques acoustiques de la salle.

Cette étude a clairement démontré qu'actuellement :

- pour des spectacles non sonorisés, le théâtre offre des conditions acoustiques satisfaisantes qui peuvent toutefois être encore améliorées ;
- pour des spectacles sonorisés, des excès de résonance de basse fréquence au niveau de la scène sont audibles, rendant les lieux inadaptés pour ce genre de manifestations.

L'acoustique de la salle doit donc être améliorée en tenant compte de ses spécificités actuelles. L'objectif est d'adapter les lieux pour les rendre propices à l'organisation de deux catégories principales de manifestations : les spectacles sans système de sonorisation et les spectacles sonorisés. Ces deux catégories acoustiques peuvent être décrites comme suit :

- L'acoustique "naturelle" :

Il s'agit ici de toutes les manifestations ne nécessitant pas le support d'une installation de sonorisation. On cherche à mettre en valeur les harmoniques et à maintenir la netteté et l'intelligibilité du discours dans tout l'espace de l'auditoire.

Une telle acoustique correspond également aux besoins de la musique classique contemporaine, de la musique de chambre et des autres concerts d'ensembles plus petits. La référence pour cette catégorie est celle du théâtre, en adéquation avec l'affectation première de la salle.

- L'acoustique "sonorisée" :

Lors de l'utilisation d'un système de sonorisation, l'acoustique passive de la salle est neutralisée afin qu'elle ne joue plus le rôle d'instrument mettant en valeur la source sonore. Les effets sont produits de manière artificielle par les processeurs de l'installation de sonorisation.

Sur le plan technique, les aménagements et équipements à mettre en œuvre doivent répondre aux exigences suivantes :

- temps de montage et démontage minimum pour deux personnes (voire une) ;
- utilisation simple et sécuritaire ;
- système mécaniquement durable ;
- flexibilité ;
- compatibilité avec les autres techniques scéniques (éclairages, décors, rideaux...).

Les traitements acoustiques correctifs proposés tenant compte de tous ces paramètres sont les suivants (voir annexes 1, 2 et 3) :

Mur de fond de salle (annexe 1)

Fixation de 9 conques absorbantes et diffusantes en verre acrylique. Ces éléments seront de hauteur variable afin de conserver la visibilité depuis la régie. De plus, ils seront installés suffisamment haut pour maintenir l'utilisation du 17ème rang de chaises disposé contre le mur.

Cage de scène (annexe 2)

Des panneaux absorbants seront fixés sous la dalle toiture côtés Jura et Lac de la scène. Des éléments identiques seront également suspendus mécaniquement devant les murs latéraux et une partie du mur de fond de scène.

Plafond technique de la salle au dessus du public (annexe 3)

La sous-face de la dalle toiture sera pourvue sur environ 80% d'éléments absorbants propres à assourdir le vide technique compris entre le faux-plafond de la salle et la toiture. Les panneaux bois du plafond seront rendus mobiles vers l'avant (côté scène) et seront motorisés. L'ensemble constituera un système aval-son flexible et efficace.

Salle de répétition au sous-sol

Sur le même principe que le plafond technique de la salle, le traitement acoustique consistera à la suspension de panneaux absorbants sous la dalle béton excepté au droit de la trappe de scène.

Parois latérales de salle (annexes 1 et 3)

Des éléments acoustiques rotatifs seront insérés dans les 8 cavités latérales (côté Jura et Lac). Ces éléments seront constitués de deux faces :

- la face "acoustique naturelle", pleine et courbe ayant un effet de membrane résonante et améliorant la propagation des moyennes et hautes fréquences ;
- la face "acoustique sonorisée" plane et perforée permettant d'augmenter les surfaces d'absorption de la salle.

Ces éléments seront dimensionnés et fixés sur un axe vertical permettant le passage aisé d'une configuration à l'autre. Les potences latérales pour les éclairages scéniques seront déplacées facilitant ainsi le travail des techniciens.

Abat-sons de scène (annexe 2)

Des abat-sons complémentaires se situeront en avant du cadre de scène, au dessus de l'avant-scène et entre les haut-parleurs. Leur fonction sera de guider l'énergie sonore vers l'espace auditeur.

Ces travaux seront exécutés sous la direction du bureau D'Silence SA. Ce même bureau procèdera à l'étude des détails techniques et à la rédaction des soumissions. Il sera également chargé d'effectuer des mesures acoustiques permettant de prouver l'efficacité des mesures mises en œuvre. Un rapport final attestera des nouvelles caractéristiques de la salle dans les différentes configurations (avec ou sans système de sonorisation).

2. Installation d'un nouveau système de sonorisation :

Les traitements acoustiques proposés ci-dessus tiennent compte de l'installation d'un nouveau système de sonorisation.

Ce système stéréo doit être polyvalent et puissant. Il doit de plus répondre à la quasi-totalité des demandes techniques des productions et être parfaitement adapté à des exigences de puissance (pour de la musique et des concerts). Il doit enfin offrir une intelligibilité parfaite pour des pièces de théâtre, one-man show et allocutions.

L'installation proposée est constituée d'enceintes à hautes performances. Elles sont dotées d'un système d'accrochage rapide sur les perches motorisées existantes. Le système comprend les amplificateurs et présente l'avantage d'être évolutif. Un système cinéma pourra par la suite être installé et permettre la projection de films avec les effets de sons surround.

3. Nouvel aménagement du foyer :

Elaboré par Madame Carderinis, du bureau Clarté à Lausanne, le projet prévoit l'aménagement du foyer comme un salon-galerie d'art (annexes 4 et 5).

Un caisson en aluminium thermolaqué bleu saphir sera fixé sur les murs côté Jura, Lausanne et Lac. Il aménagera un bandeau horizontal périphérique à 3.00 mètres de hauteur. La partie supérieure du mur sera éclairé avec des effets de lumière rasante et la partie basse par des tubes fluorescents intégrés dans le caisson.

Localement, le bandeau, en redescendant au sol, se transformera en support pour sculptures et autres œuvres tridimensionnelles.

Les globes existants des couloirs d'accès au théâtre seront remplacés par de nouvelles appliques diffusant une lumière blanche vers le bas (éclairage) et colorée vers le haut (effets lumineux sur le béton).

Un dépôt de 6.00 m² sera créé derrière le bar, et les vestiaires seront réaménagés.

Un nouveau mobilier composé de tables, chaises, mange-debouts et fauteuils viendra compléter les aménagements proposés.

Coût des travaux

Le coût des travaux, basé sur différents devis établis par des entreprises se décompose comme suit :

Amélioration acoustique du théâtre	276'000.--
Honoraires du bureau D'Silence SA *	91'100.--
Nouveau système de sonorisation	94'800.--
Nouvel aménagement du foyer	128'100.--
Honoraires du bureau Clarté	11'900.--
Total HT	601'900.--
T.V.A. 7,6 % arrondi à	45'800.--
Total TTC	647'700.--

* En cas d'acceptation du crédit par le conseil communal, les honoraires du bureau D'Silence SA seront renégociés par la municipalité avant adjudication.

Programme

Les travaux pourraient être entrepris dès l'été 2010, pendant la fermeture du théâtre. Ils s'effectueront en continu jusqu'au 20 septembre, jour de démarrage de la saison 2010-2011. A partir de cette date, le chantier se poursuivra en coordination avec le régisseur Johan Poli afin de ne pas perturber l'organisation des différents spectacles. La fin prévisionnelle des travaux est fixée au 15 décembre 2010.

Financement

Le financement de ces travaux pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 647'700.- francs aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêts de 3%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 84'201 francs (intérêts : 19'431 francs et amortissement : 64'770 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Frais d'exploitation

Les travaux projetés sont essentiellement des travaux de rénovation et d'entretien. En conséquence, les frais d'exploitation ne seront pas augmentés. Ils seront portés sur les comptes habituels de la rubrique 350.3141.00 "Entretien des bâtiments" du plan comptable.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 83 relatif à l'octroi d'un crédit pour un nouvel aménagement du foyer et l'amélioration de l'acoustique du théâtre;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 647'700 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 647'700 francs;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

Le secrétaire:

G. Cretegny

D. Gaiani

Annexes : 3 croquis de synthèse des traitements acoustiques
2 plans d'aménagement du foyer
tableau du plafond d'endettement

Théâtre du collège de Gland

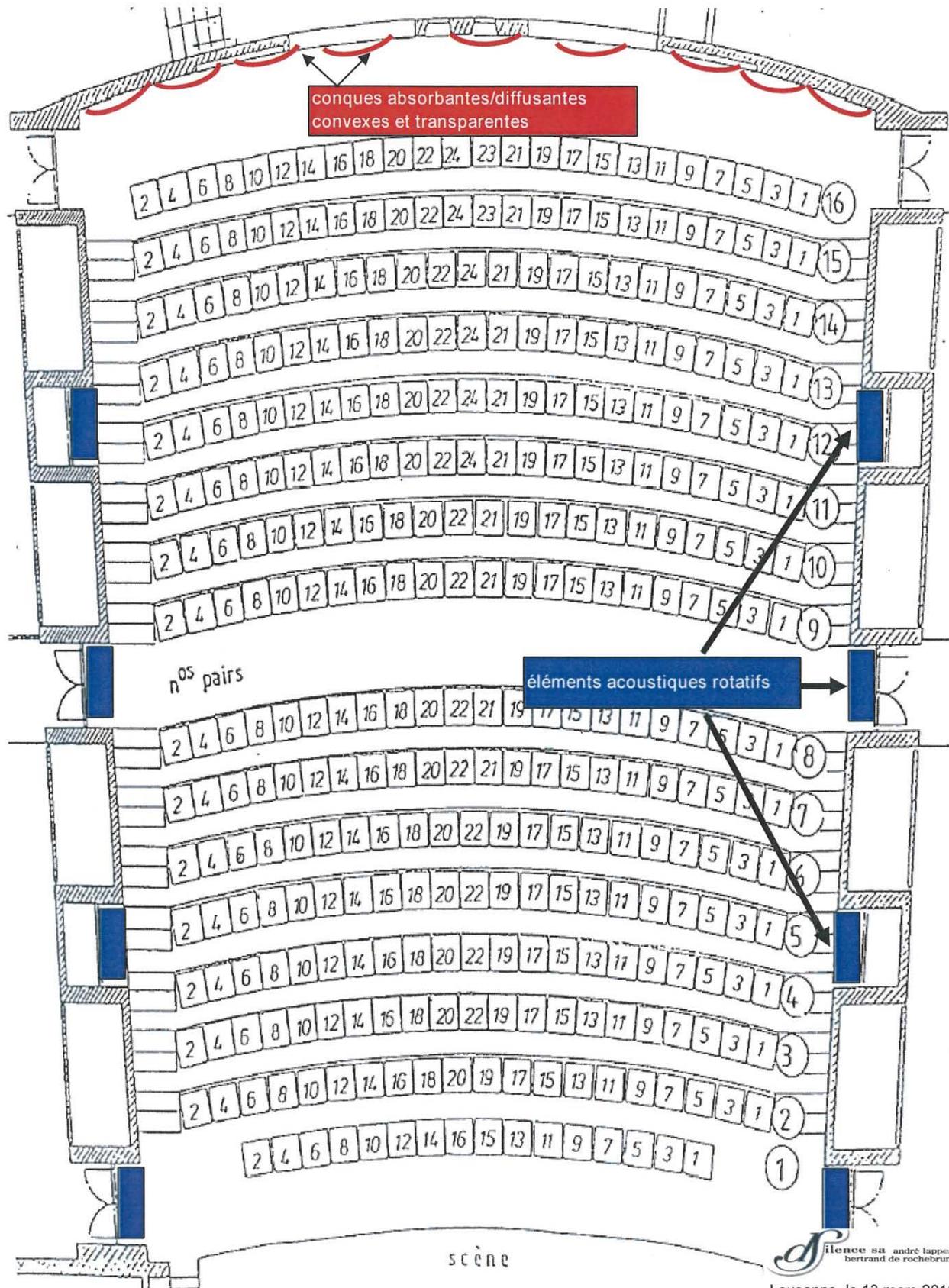
acoustique des salles

ANNEXE 1

M.O.: Ville de Gland représentée par Monsieur Eric Ducret Ing. ETS Bâtiments & Urbanisme
Grand'Rue 38 1196 Gland - 022 354 04 80 e.ducret@gland.ch

Avant-projet d'accordage du théâtre avec les impératifs acoustiques et techniques

Croquis de synthèse des traitements acoustiques



Lausanne, le 13 mars 2010

Théâtre du collège de Gland acoustique des salles

ANNEXE 2

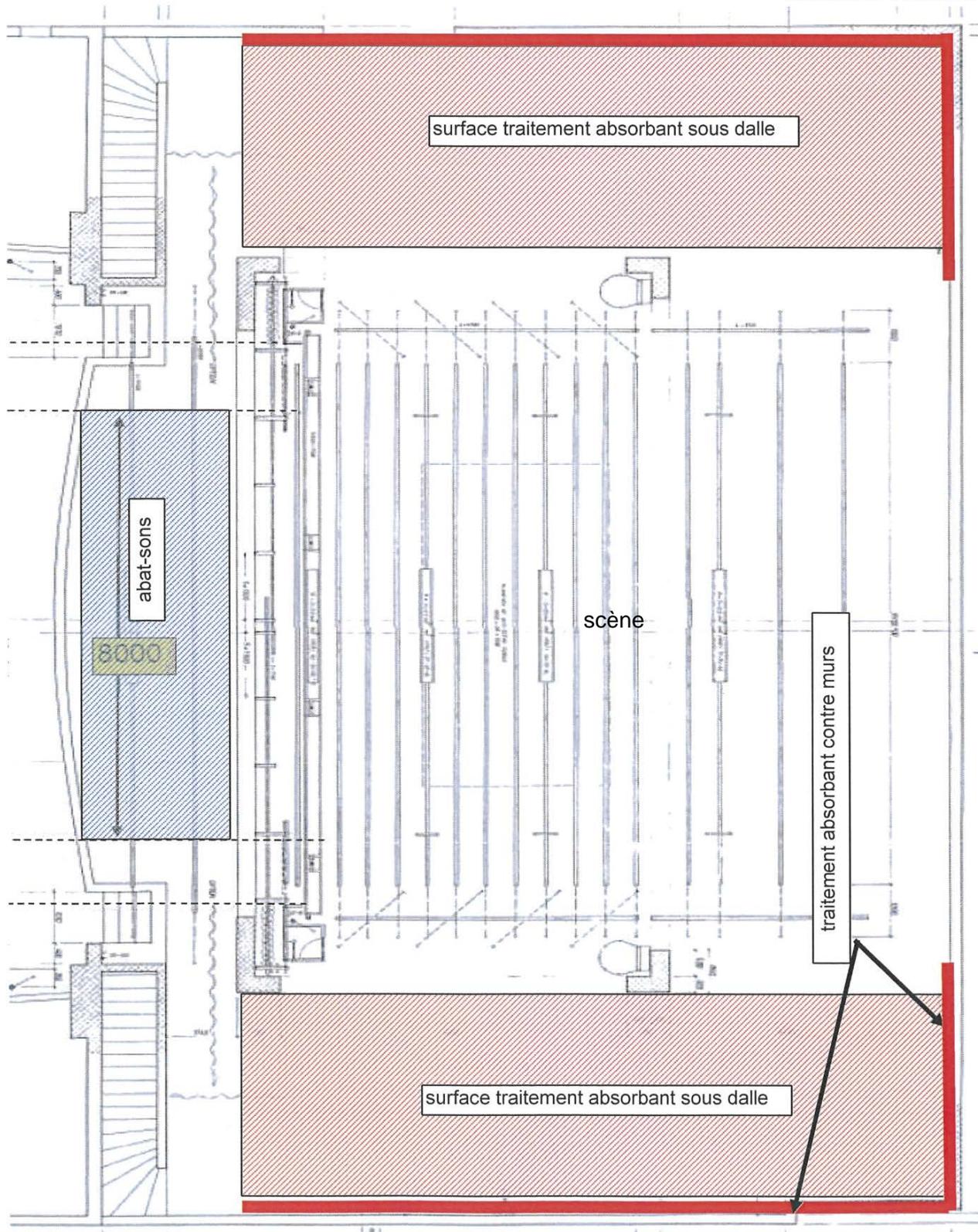
M.O.: Ville de Gland représentée par Monsieur Eric Ducret Ing. ETS Bâtiments & Urbanisme
Grand'Rue 38 1196 Gland - 022 354 04 80 e.ducret@gland.ch

Avant-projet d'accordage du théâtre avec les impératifs acoustiques et techniques

Croquis de synthèse des traitements acoustiques

*S*ilence sa andré lappert
bertrand de rochebrune

Lausanne, le 13 mars 2010

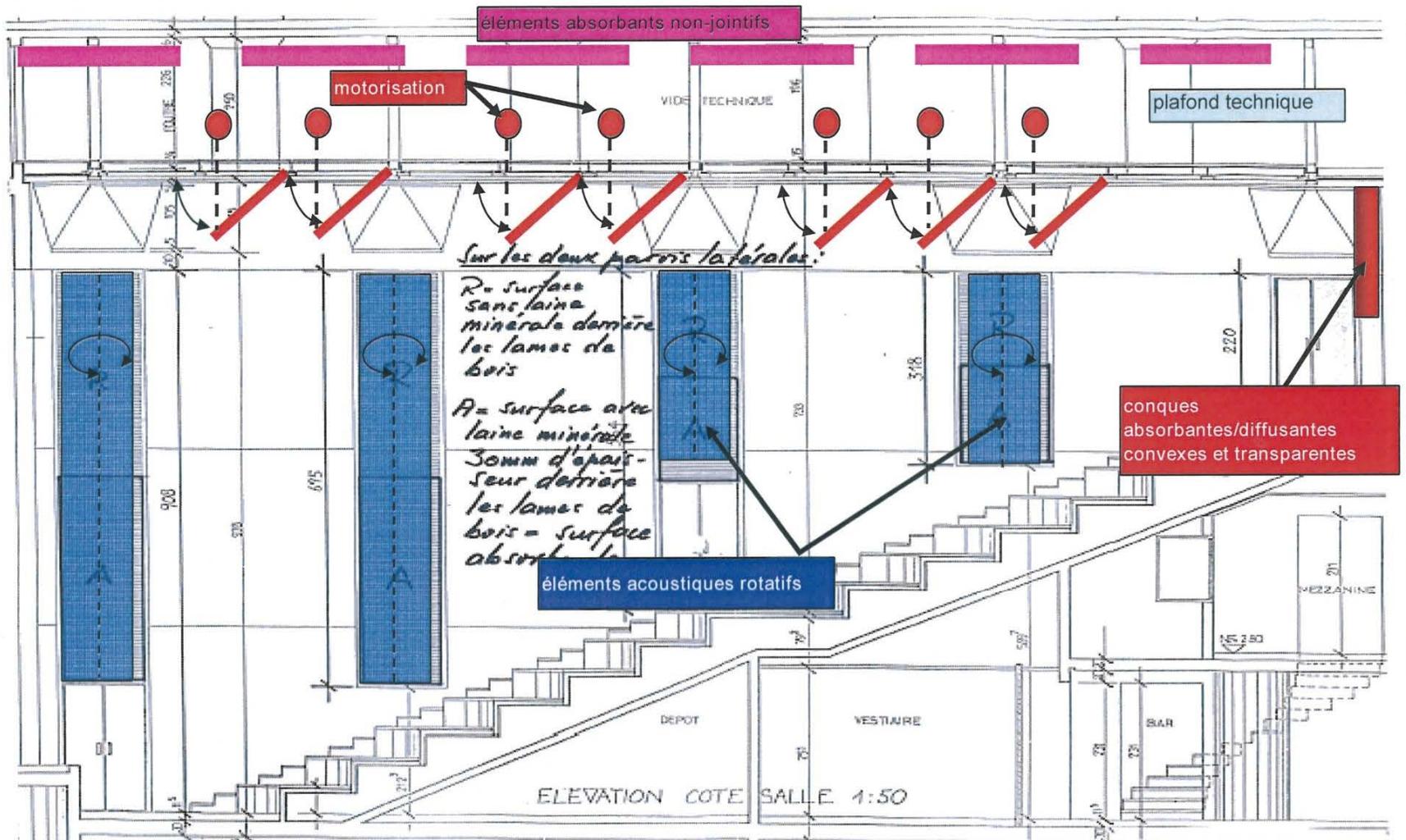


Théâtre du collège de Gland acoustique des salles

M.O.: Ville de Gland représentée par Monsieur Eric Ducret Ing. ETS Bâtiments & Urbanisme
Grand'Rue 38 1196 Gland - 022 354 04 80 e.ducret@gland.ch

Silence sa andré lappert
bertrand de rochebrune
Lausanne, le 13 mars 2010

croquis de principe: panneaux de plafond à rendre mobiles et traitement aval-sous plafond technique



Théâtre de Grand-Champ, 1196 Gland

Création d'une nouvelle ambiance dans le foyer

Agencement, éclairage, mise en valeur des oeuvres d'art

Concept 1: Fil bleu lumineux

Le foyer comme un salon-galerie d'art
Lumière et oeuvres en périphérie
52-64 places assises
20 places debout

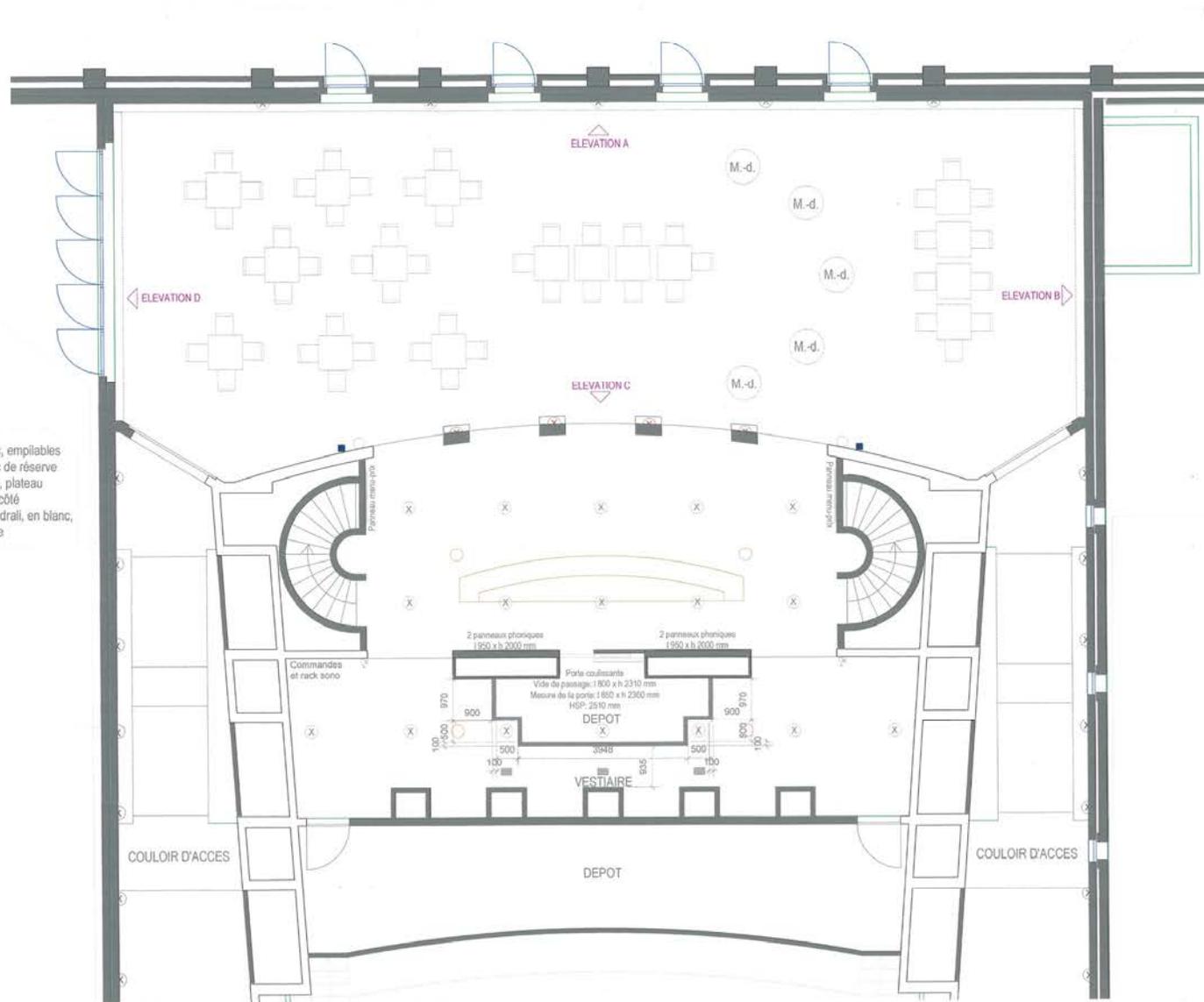
Auteur: Clarté, Christine Carderinis
14, chemin des Matines
1007 Lausanne
T 021 617 26 53 / M 079 434 93 34
www.clarte.ch / c.cardinis@clarte.ch

Date: le 23 avril 2010

Plan modifié suite aux discussions avec le client
et avec les entrepreneurs

Echelle 1:50

52 chaises Smart de Pedrali en blanc, empilables
12 chaises Smart de Pedrali en blanc de réserve
16 tables Ypsilon de Pedrali en blanc, plateau
rabattable, hauteur 73 cm, 70 cm de côté
5 mange-debout ronds Ypsilon de Pedrali, en blanc,
60 cm de diamètre, plateau rabattable



Dans l'espace bar, 6 plafonniers à remplacer par des MiniFanDue Soffitto de Cini&Nils, sans transfo.
4 plafonniers à remplacer par des Occhio Sento Faro singolo, orientables en direction des niches et des futurs panneaux de menu-prix disposés aux murs.

Théâtre de Grand-Champ, 1196 Gland

Création d'une nouvelle ambiance dans le foyer

Agencement, éclairage, mise en valeur des oeuvres d'art

Concept 1: Fil bleu lumineux

Le foyer comme un salon-galerie d'art.

Lumière et oeuvres en périphérie

52-64 places assises

20 places debout

Auteur: Clarté, Christine Carderinis

14, chemin des Matines

1007 Lausanne

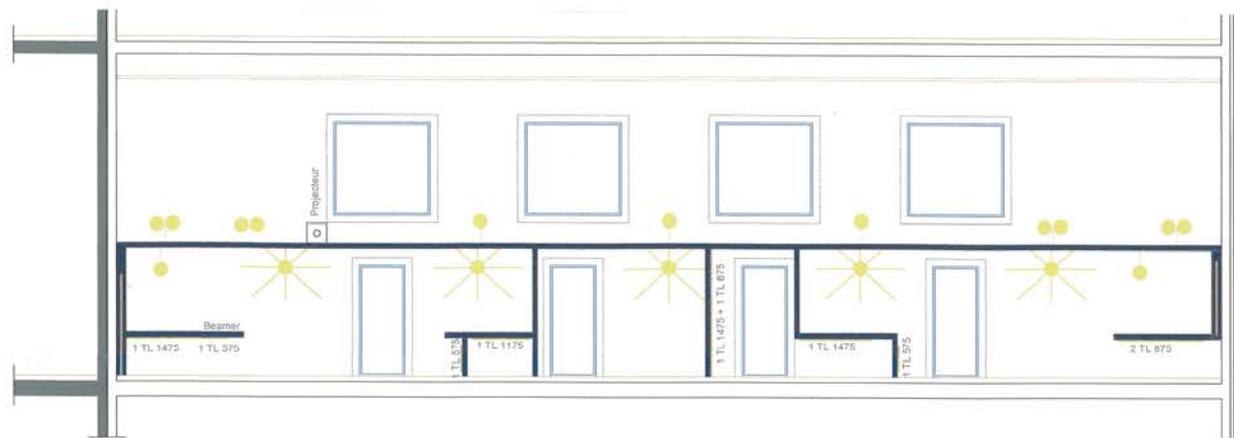
T 021 617 26 53 / M 079 434 93 34

www.clarte.ch / c.cardinis@clarte.ch

Date: le 23 avril 2010

Elévations A, B, C et D modifiées suite aux discussions avec le client et avec les entrepreneurs

Echelle 1:50



ELEVATION A

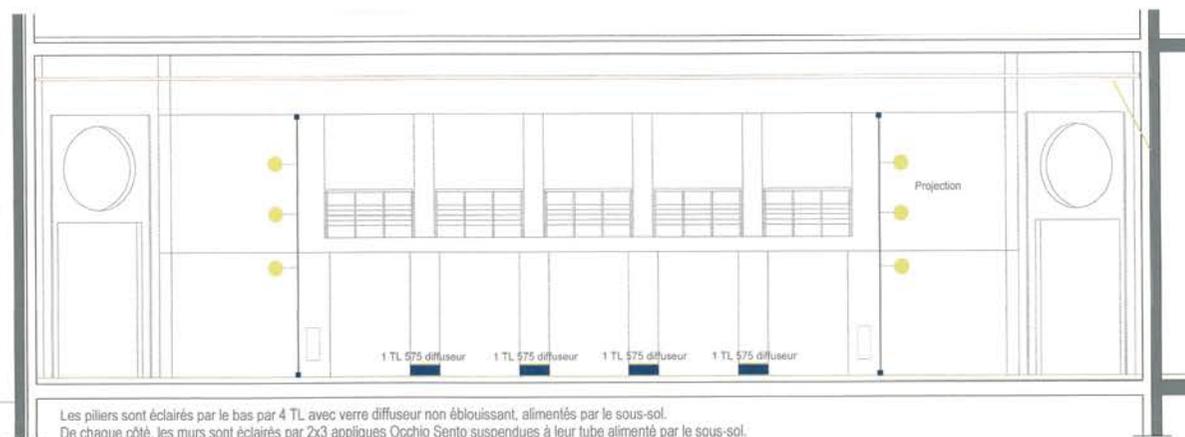
Chemin de câbles et d'éclairage en aluminium thermolaqué bleu saphir brillant sur lequel sont disposés des TL et des appliques Ochio Sento simple ou double d'Axelmeislicht.

Appliques existantes à déposer et remplacer par 5 appliques Giovi d'Achille Castiglioni chez Fios en 150 W sans transfo. Ces nouveaux modèles seront commandés par Clarté / Christine Carderinis.



ELEVATION B

Description du fil bleu: voir légendes de l'élévation A.



ELEVATION C

Les piliers sont éclairés par le bas par 4 TL avec verre diffuseur non éblouissant, alimentés par le sous-sol.
De chaque côté, les murs sont éclairés par 2x3 appliques Ochio Sento suspendues à leur tube alimenté par le sous-sol.
La mezzanine est meublée de 4 à 6 fauteuils Box Lounge de Pedrail.

Sous les escaliers, 4 plafonniers actuels à déposer et remplacer par des plafonniers Mini Faridue de Cini&Nils, 4x2 halogènes de 50 W, sans transfo.

Appliques existantes à déposer et remplacer par 8 appliques Componi simples de Cini&Nils et 1 double, 8x1 et 1x2 halogènes 75 W, sans transfo.



ELEVATION D